



Changer avocat avant procédure officielle

Par mariefannyrose

Bonjour,

J'ai rencontré un avocat en juin lors d'un entretien dans lequel nous avons échangé concernant un divorce à venir.

Je n'ai rien signé.

A ce jour, j'ai eu avec l'avocat :

- le RDV que j'ai payé le jour même,
- 3 échanges de mails,
- 1 appel téléphonique,
- et il a fait un courrier à l'avocat de la parti adverse.

Dernier échange avec l'avocat mi-juin.

Puis-je changer d'avocat ?

Est-ce qu'il va me réclamer de l'argent (pour les 3 mails, l'appel téléphonique, le courrier) ?

Merci.

Par kang74

Bonjour

Oui, il peut vous réclamer de l'argent par rapport à ses tarifs à l'heure .

Puisque vous n'avez pas signé de convention d'honoraire au forfait.

Et il gardera votre dossier et ne pourra le transmettre tant que vous n'avez pas payé .

Derrière les mails , la consultation et les appels il y aussi un travail de mise en route du dossier : vous risquez donc d'être surprise .